



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Portail des téléprocédures de l'alimentation

Notice d'utilisation Registre phytosanitaire des
opérateurs professionnels v1.0

DGAL – 12/02/2024

Sommaire

I. Introduction.....	3
1. Pour qui ?.....	3
2. Quand ?.....	3
3. Comment ?.....	3
II. Accès à la démarche.....	4
1. Sélection de l'établissement	4
2. Sélection de la démarche	4
III. Saisie du formulaire	7
1. L'identification de l'établissement	7
2. Les coordonnées de l'établissement.....	7
3. Les interlocuteurs.....	8
4. Le type d'activité.....	9
5. Démarches à suivre.....	12
6. Mentions légales.....	13
IV. Validation du dépôt du formulaire	14
1. Validation du dépôt du formulaire.....	14
2. Réception des e-mails de confirmation.....	14
V. Reprise d'un formulaire enregistré.....	15
1. Sélection du formulaire à reprendre.....	15
2. Ouverture du formulaire	16
VI. Modifications après validation du dépôt	18

I. Introduction

Avec l'entrée en application du [règlement \(UE\) 2016/2031 au 14 décembre 2019](#), certains opérateurs professionnels exerçant des activités liées aux végétaux et produits végétaux (arboriculteur, pépiniériste, horticulteur, distributeur, etc.) sont tenus de demander leur inscription au registre phytosanitaire des opérateurs professionnels. L'enregistrement se traduit par l'attribution d'un identifiant (INUPP) à l'opérateur professionnel par la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL).

Par ailleurs, cet enregistrement est, un préalable indispensable à l'octroi d'autorisations à délivrer le passeport phytosanitaire¹ et à apposer la marque de conformité bois NIMP 15, ainsi qu'à la demande de délivrance de certificats à l'exportation.

1. Pour qui ?

La procédure de demande d'inscription au registre phytosanitaire des opérateurs professionnels est obligatoire pour l'ensemble des personnes de droit public ou privé qui exercent au moins l'une des activités suivantes (cf. article 65 du règlement UE/2016/2031) :

- Production et/ou revente de végétaux et produits végétaux soumis à passeport phytosanitaire ;
- Fabrication, traitement ou réparation d'emballages en bois ;
- Importation de végétaux, produits végétaux ou autres objets soumis à certificat phytosanitaire ;
- Exportation de végétaux, produits végétaux ou autres objets soumis à certificat phytosanitaire.

2. Quand ?

La demande d'enregistrement doit intervenir dans les meilleurs délais à compter du démarrage de l'activité de l'opérateur professionnel.

Si les activités, l'adresse de localisation des activités et les coordonnées d'un opérateur professionnel enregistré changent, celui-ci est également tenu mettre à jour sa déclaration.

3. Comment ?

La demande d'enregistrement nécessite la transmission à la DGAL par l'opérateur professionnel des informations suivantes :

- Coordonnées et adresse du site ;
- Désignation d'un responsable phytosanitaire ou d'un responsable technique ;
- Déclaration d'intention d'exercer l'une des activités mentionnées.

¹ La réalisation de la déclaration annuelle d'activité pour les végétaux concernés par le passeport phytosanitaire se fait via une seconde téléprocédure dont la notice est disponible sur [la page dédiée du site Mesdemarches](#)

II. Accès à la démarche

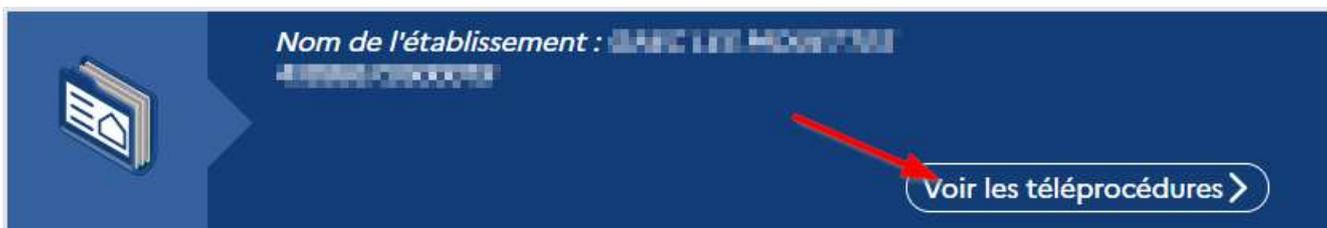
Pour accéder à la déclaration annuelle d'activité, vous devez vous connecter au « **Portail des téléprocédures de l'alimentation** » : <https://alim.agriculture.gouv.fr/sial-teleprocedures>

Pour plus de détails sur la création de compte d'accès au portail et sur le fonctionnement de celui-ci, veuillez-vous référer au [guide utilisateur du portail des téléprocédures de l'alimentation](#).

1. Sélection de l'établissement

Après vous être authentifié avec votre compte « MonCompte », vous accédez au « Portail des téléprocédures de l'alimentation ».

- Sélectionnez l'établissement pour lequel vous souhaitez réaliser la démarche.
- Cliquez sur le bouton « voir les téléprocédures ».



Vous accédez aux informations et aux démarches pour cet établissement.

2. Sélection de la démarche

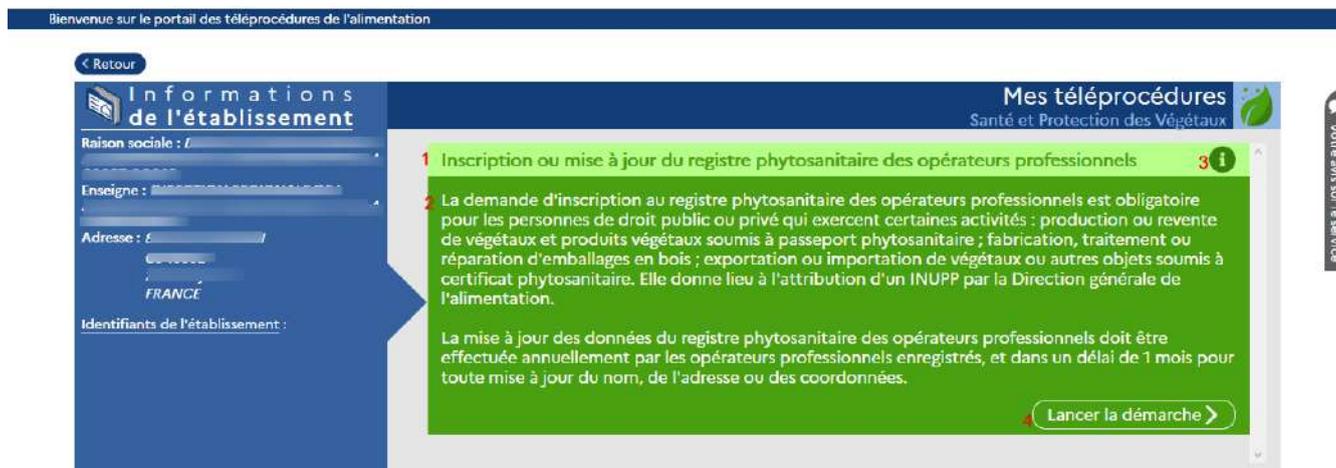
Après la sélection de l'établissement avec le bouton « Voir les téléprocédures », l'écran d'accès aux téléprocédures est affiché.

Remarque : lorsque vous n'avez encore jamais réalisé la démarche d'inscription au registre, l'information « Identifiants de l'établissement » disponible dans la partie « Informations de l'établissement » est vide. Suite à votre inscription au registre, votre identifiant INUPP apparaîtra ici lors de vos prochaines connexions.

- Cliquez sur le domaine « Santé et Protection des Végétaux »



La liste des téléprocédures du domaine « Santé et Protection des Végétaux » apparaît. Lors d'une première inscription au registre, cette téléprocédure est la seule qui est proposée.



Le nom de la téléprocédure est mentionnée en (1) sur la copie d'écran.

En (2), vous trouverez le résumé de la démarche.

Pour accéder à la fiche explicative de la démarche :

- Cliquez sur le bouton « i » (3).

Pour accéder à la téléprocédure :

- Cliquez sur le bouton « Lancer la démarche » (4).

Vous accédez à la démarche en tant que telle.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Plateforme d'Aquisition de Données dématérialisées

Inscription ou mise à jour du registre phytosanitaire des opérateurs professionnels

- Inscription ou mise à jour du registre phytosanitaire des opérateurs professionnels
- Identification du demandeur
- Dossiers

Vous n'avez aucun dossier pour ce dispositif.

Initier la démarche

ATTENTION : Les demandes initiées mais non validées ne seront pas prises en compte par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

[Continuer](#)

Documents annexes disponibles

Fichier	Description	Télécharger
Contacts	Pour toute question sur la procédure d'enregistrement, vous trouverez ci-joint les coordonnées des interlocuteurs du service régional de l'alimentation par région.	

Contact : Mentions légales et RGPD version 5.2.26-RELEASE Copyright: FranceAgriMer

Pour commencer la saisie d'un nouveau formulaire :

- Cliquez sur le bouton « Continuer »

Pour reprendre la saisie d'un formulaire enregistré, veuillez-vous référer au chapitre V : « Reprise d'un formulaire enregistré » de cette notice.

Vous trouverez également des documents annexes d'informations sur la démarche en bas de la page. Vous pouvez consulter ces documents en cliquant sur l'icône « Télécharger ».

III. Saisie du formulaire

Remarque importante : La saisie du formulaire peut se faire en plusieurs temps. Pour cela, il faut enregistrer le formulaire sans le déposer.

Pour plus de détail, veuillez-vous référer au chapitre Reprise d'un formulaire enregistré de cette notice.

Le formulaire se présente en 6 parties :

1. L'identification de l'établissement
2. Les coordonnées de l'établissement
3. Les interlocuteurs
4. Le type d'activité
5. Les démarches à suivre
6. Les mentions légales

1. L'identification de l'établissement

Cette 1^{ère} partie du formulaire est informative. Elle récapitule les informations administratives de l'établissement.

1- IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT	
Numéro SIRET	1 400034000040
Raison sociale	2 DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION DE STREPTOCOCCUS THERMOPHILUS
Enseigne	3 L...
Numéro INUPP	4

Les informations relatives à l'établissement sont :

- 1) Le numéro SIRET de l'établissement
- 2) La raison sociale de l'entreprise
- 3) L'enseigne de l'établissement
- 4) L'identifiant INUPP de l'établissement (ce champ apparaît vide lors d'une première démarche d'inscription au registre)

Ces informations ne sont pas modifiables.

Si elles s'avèrent inexactes, veuillez contacter votre SRAL qui vous expliquera la démarche à suivre.

2. Les coordonnées de l'établissement

Cette 2^{ème} partie du formulaire concerne les coordonnées de l'établissement. Elle est pré-remplie avec les informations de la base INSEE rattachées au SIRET de l'établissement.

Elle permet de renseigner :

- l'adresse de localisation de l'entreprise
- et l'adresse postale de l'entreprise si celle-ci est différente de l'adresse de localisation (si tel est le cas, cochez la case « Adresse postale (si différente de l'adresse de localisation) », pour faire apparaître les champs correspondants).

2- COORDONNEES DE L'ETABLISSEMENT

Adresse de localisation Adresse étrangère

L1

L2

L3

* CP * Commune

Téléphone Fixe Mob Fax

Courriel

Adresse postale (Si différente de l'adresse de localisation)

Adresse étrangère

L1

L2

L3

* CP * Commune

A noter : pour saisir une adresse à l'étranger, cochez la case correspondante au niveau de l'adresse de localisation et/ou de l'adresse postale. Cela fera apparaître un champ supplémentaire « Pays » dans lequel vous pouvez sélectionner le pays en question via une liste déroulante.

Adresse postale (Si différente de l'adresse de localisation)

Adresse étrangère

Pays FRANCE

L1 BELGIQUE

3. Les interlocuteurs

La 3^{ème} partie du formulaire permet de déclarer le **responsable phytosanitaire** de l'établissement. Pour ce faire, renseignez tous les champs obligatoires et sélectionnez « Responsable phytosanitaire » dans la liste déroulante du champ « Fonction ».

Vous pouvez si vous le souhaitez ajouter en deuxième interlocuteur le dirigeant de l'établissement. Pour ce faire, cliquez sur le bouton « ajouter un interlocuteur », renseignez tous les champs obligatoires et sélectionnez « Dirigeant » dans la liste déroulante du champ « Fonction ».

3- INTERLOCUTEURS

Merci d'indiquer comme interlocuteur (via le menu déroulant « fonction ») le responsable phytosanitaire (responsable du volet phytosanitaire dans l'établissement), et si vous le souhaitez comme deuxième interlocuteur le dirigeant de l'établissement (qui peut être la même personne que le responsable phytosanitaire).

1 Interlocuteur

Identité * Civilité * Nom * Prénom

Fonction *

Téléphone Fixe Mob. Fax

Courriel

Il manque des données obligatoires dans la section interlocuteur de l'établissement.

Ajouter un interlocuteur

4. Le type d'activité

La quatrième partie du formulaire permet de déclarer les activités de votre établissement, parmi les suivantes :

- Production primaire et revente de végétaux et produits végétaux concernés par le passeport phytosanitaire (circulation de végétaux sur le territoire de l'Union Européenne (UE)) ;
- Exportateur de végétaux (commerce de végétaux vers des pays extérieurs à l'UE) ;
- Import végétaux et produits végétaux (introduction de végétaux depuis des pays extérieurs à l'UE) ;
- Activités d'emballage bois.

4- TYPE D'ACTIVITE

Production primaire et revente de végétaux et produits végétaux concernés par le passeport phytosanitaire

Exportateur de végétaux

Import végétaux et produits végétaux

Activités d'emballage bois

Il doit exister au moins un type d'activité de déclaré

4.1. Production primaire et revente de végétaux et produits végétaux concernés par le passeport phytosanitaire

Si vous avez une activité de production et/ou revente de végétaux et produits végétaux soumis à passeport phytosanitaire, cochez la case « Production primaire et revente de végétaux et produits végétaux concernés par le passeport phytosanitaire ».

Si l'adresse de localisation de cette activité est différente de celle de l'établissement, cochez la case « Adresse de localisation (si différente de celle de l'établissement) » et renseignez les champs demandés.

Production primaire et revente de végétaux et produits végétaux concernés par le passeport phytosanitaire

Adresse de localisation (si différente de celle l'établissement)

Adresse étrangère

L1

L2

L3

* CP * Commune

Précisez ensuite le type d'activité que vous avez l'intention d'exercer, en cochant les cases correspondantes.

J'ai l'intention d'exercer les activités suivantes :

Activités

- Apposition de PP sur autres végétaux et prod végétaux (périm DGAL)
- Apposition de PP sur matériel de reprodu végétative vigne (périm FAM)
- Apposition de PP sur plants fruitiers certifiés (périm CTIFL)
- App PP semences, plants PDT, esp potagères, fraisiers (périm GNIS/SOC)
- Diffusion cadre scientifique/pédagogique, de sélection variétale, etc
- ELAGUEURS (platanes)
- Prod semences, plants PDT, esp potagères, fraisiers (perim GNIS/SOC)
- Production d'autres végétaux et produits végétaux (périm DGAL)
- Production de matériel de reproduction végétative de vigne (périm FAM)
- Production de plants fruitiers certifiés (périm CTIFL)
- Revente d'autres végétaux et produits végétaux (périmètre DGAL)
- Revente de matériel de reproduction végétative de la vigne (périm FAM)
- Revente de plants fruitiers certifiés (périm CTIFL)
- Revente semences, plants PDT, esp potagères, fraisiers (périm GNIS/SOC)

Remarque :

Lorsque vous cochez une case de type « Apposition de PP ... », vérifiez que le périmètre indiqué entre parenthèses correspond bien au périmètre des activités que vous cochez par ailleurs². De même, une case d'apposition de PP ne doit jamais être cochée sans avoir au moins une coché une case de production ou de revente de végétaux du même périmètre).

Renseignez ensuite le type de clients pour vos activités, et si vous vendez à des clients dans d'autres Etats membres de l'Union européenne ou en Suisse, cochez la case prévue à cet effet.

Type de clients

- Professionnels
- Utilisateurs finals - vente à distance
- Utilisateurs finals - Vente directe

Vente à des clients dans d'autres États membres de l'Union européenne ou en Suisse

² FranceAgriMer (FAM) : matériels de multiplication végétative de la vigne soumis à certification ; SEMAE (ex GNIS/SOC) : semences d'espèces potagères certifiées, plants de pomme de terre, plants d'espèces potagères et de fraisiers soumis à certification ; Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes (CTIFL) : opérateurs professionnels agréés à la certification fruitière : matériels de multiplication fruitiers hors plants de fraisiers, certifiés ou CAC ; DGAL : autres végétaux et produits végétaux soumis à passeport phytosanitaire : plants ornementaux, plants forestiers, plants fruitiers non certifiés, plantes aromatiques, bois, etc.

4.2. Exportateur de végétaux

Si vous avez une activité d'exportation de végétaux, produits végétaux ou autres objets soumis à certificat phytosanitaire (export hors de l'UE), cochez la case « Exportateur de végétaux ».

Si l'adresse de localisation de cette activité est différente de celle de l'établissement, cochez la case « Adresse de localisation (si différente de celle de l'établissement) » et renseignez les champs demandés.

Exportateur de végétaux

Adresse de localisation (si différente de celle l'établissement)

Adresse étrangère

L1

L2

L3

CP

Commune

4.3. Import végétaux et produits végétaux

Si vous avez une activité d'importation de végétaux, produits végétaux ou autres objets soumis à certificat phytosanitaire (import depuis un pays ne faisant pas partie de l'UE), cochez la case « Import végétaux et produits végétaux ».

Si l'adresse de localisation de cette activité est différente de celle de l'établissement, cochez la case « Adresse de localisation (si différente de celle de l'établissement) » et renseignez les champs demandés.

Import végétaux et produits végétaux

Adresse de localisation (si différente de celle l'établissement)

Adresse étrangère

L1

L2

L3

CP

Commune

4.4. Activités d'emballage bois

Si vous avez une activité de fabrication, de traitement ou de réparation d'emballages en bois, cochez la case « Activités d'emballage bois ».

Si l'adresse de localisation de cette activité est différente de celle de l'établissement, cochez la case « Adresse de localisation (si différente de celle de l'établissement) » et renseignez les champs demandés.

Précisez ensuite le type d'activité d'emballage en bois que vous avez l'intention d'exercer, en cochant les cases correspondantes.

Activités d'emballage bois

Adresse de localisation (si différente de celle l'établissement)

Adresse étrangère

L1

L2

L3

* CP : * Commune :

J'ai l'intention d'exercer les activités suivantes :

Activités

- Apposition de la marque NIMP15
- Fabrication d'emballages en bois
- Réparation d'emballages en bois avec oblitération systématique
- Réparation d'emballages en bois sans oblitération systématique
- Traitement par fumigation (SF) de bois ou emballages en bois
- Traitement thermique diélectrique (DH) de bois ou emballages en bois
- Traitement thermique (HT) de bois ou emballages en bois

Il manque des données obligatoires pour Activités d'emballage bois.

A noter que l'enregistrement ne constitue pas une autorisation à apposer la marque NIMP 15. L'autorisation ne peut être octroyée à un opérateur professionnel que par le service régional de l'alimentation, après réception des pièces justificatives exigées (demande d'adhésion au programme de conformité phytosanitaire et ses annexes) et visite des sites de l'opérateur professionnel par le service régional de l'alimentation le cas échéant.

5. Démarches à suivre

Ce bloc affiche les démarches complémentaires que vous devrez engager suite à votre déclaration d'inscription au registre phytosanitaire des opérateurs professionnels, qui dépendent des activités que vous avez déclarées dans la partie précédente. En effet, l'inscription au registre est un préalable à d'autres démarches.

Exemple des démarches à suivre pour un opérateur qui aurait déclaré tous les types d'activité :

5- DEMARCHES A SUIVRE

Production primaire et revente de végétaux et produits végétaux concernés par le passeport phytosanitaire

- FranceAgriMer : <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Normalisation-Qualite/Bois-et-plants-de-vigne>
- GNIS : <https://www.gnis.fr/service-officiel-controle-et-certification/reglement-sante-des-vegetaux/>
- DGAL : Procédure de déclaration annuelle d'activité

Exportateur de végétaux

- EXP@DON : <https://teleprocedures.franceagrimer.fr/Expadon/Login/>

Import végétaux et produits végétaux

- TRACES : <https://webgate.ec.europa.eu/sanco/traces/>

Activités d'emballage bois

- DGAL Démarche NIMP15 : Procédure de déclaration d'activité d'emballage bois

6. Mentions légales

Cette dernière partie présente les mentions légales à valider avant d'enregistrer le formulaire.

6- MENTIONS LEGALES

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire.

Annuler Enregistrer

- Cochez la case
- Cliquez sur le bouton « enregistrer »

Nb : si vous quittez la page sans avoir enregistré, vous devrez recommencer la saisie depuis le début lors de votre prochaine connexion.

Un message de confirmation de l'enregistrement s'affiche.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Liberté Égalité Fraternité

Plateforme d'Aquisition de Données dématérialisées

Le formulaire a bien été enregistré

Inscription ou mise à jour du registre phytosanitaire des opérateurs professionnels

Une fois les données enregistrées, vous avez le choix :

- Dans le cas où la déclaration est terminée, validez le dépôt du dossier pour clore la téléprocédure d'inscription au registre (voir le chapitre IV. Validation du dépôt du formulaire).
- Dans le cas où la déclaration n'est pas terminée, il est possible de revenir plus tard sur la téléprocédure d'inscription au registre en enregistrant seulement puis en se déconnectant (voir le chapitre V. Reprise d'un formulaire enregistré).

IV. Validation du dépôt du formulaire

La validation du dépôt du formulaire est la finalisation de l'inscription au registre.

1. Validation du dépôt du formulaire

Après l'enregistrement du formulaire, la page propose la validation du dépôt du dossier.

Attention, si votre déclaration n'est pas terminée et que vous voulez pouvoir la reprendre ultérieurement, ne validez pas le dépôt de formulaire et suivez la procédure indiquée en V.

Pour valider le dépôt :

- Cochez la case pour confirmer la prise en connaissance des CGU (1)
- Cliquez sur le bouton « Valider le dépôt du dossier » (2)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Plateforme d'Acquisition de Données dématérialisées

Inscription ou mise à jour du registre phytosanitaire des opérateurs professionnels

Inscription ou mise à jour du registre phytosanitaire des opérateurs professionnels

Identification du demandeur

Dossier n° 7520198 - Formulaire

Enregistrement et dépôt de mon dossier

Si vous souhaitez valider votre dossier, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquer sur le bouton ci-dessous.

Veillez noter qu'à l'issue de votre validation, un courriel sera adressé avec l'accusé de dépôt et votre déclaration. Vous recevrez sous une dizaine de jours un second courriel avec votre numéro INUPP.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande.

Valider le dépôt du dossier Annuler mon dossier

Le cas échéant, vous pouvez accéder à vos autres dossiers

Accéder à mes autres dossiers

Contacts Mentions légales et RGPD version 5.2.26-RELEASE Copyright FranceAgriMer

Un message de confirmation s'affiche.

2. Réception des e-mails de confirmation

Après avoir validé le dépôt du dossier, vous recevez 2 e-mails à l'adresse du compte :

- Un e-mail contenant l'accusé de dépôt et le récapitulatif de votre déclaration, au format PDF. Il est souhaitable que vous conserviez ces documents.
- Un e-mail vous indiquant votre n° INUPP, dans le cas d'une primo-déclaration.

V. Reprise d'un formulaire enregistré

Après vous être authentifié et avoir lancé la démarche depuis le « **Portail des téléprocédures de l'alimentation** », vous pouvez reprendre un formulaire préalablement initié.

Rappel : Un formulaire peut être repris tant qu'il est enregistré mais pas déposé.

1. Sélection du formulaire à reprendre

Après avoir sélectionné le bouton « Lancer la démarche », la page permettant d'accéder aux dossiers en cours s'affiche.

Pour reprendre la saisie d'un formulaire :

- Cliquez sur l'icône « dossier » pour accéder au formulaire

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Plateforme d'Acquisition de Données dématérialisées

Inscription ou mise à jour du registre phytosanitaire des opérateurs professionnels

Inscription ou mise à jour du registre phytosanitaire des opérateurs professionnels

Identification du demandeur

Dossiers

Veillez cliquer sur l'icône du dossier dans la colonne « Accéder » pour consulter ou modifier vos dossiers.

(*) Date et heure locales

Lignes / page 10 1 - 1 sur 1 résultats

N° du dossier	Nom du dispositif	Formulaire	Initié le(*)	Déposé le(*)	Statut	Accéder
7520198	Inscription ou mise à jour du registre phytosanitaire des opérateurs professionnels	REGPP	11/07/2023 14:33:18 (Métropole)		Initialisé	

Initier la démarche

ATTENTION : Les demandes initiées mais non validées ne seront pas prises en compte par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Continuer

Documents annexes disponibles

Fichier	Description	Télécharger
Contacts	Pour toute question sur la procédure d'enregistrement, vous trouverez ci-joint les coordonnées des interlocuteurs du service régional de l'alimentation par région.	

Contacts Mentions légales et RGPD version 5.2.26-RELEASE Copyright: FranceAgriMer

La couleur de l'icône donne une indication :

- Verte : le formulaire contient des données enregistrées.
- Rouge : le formulaire a été initié mais pas enregistré. Il est vide ou pré-rempli avec les données du dernier dossier déposé.

- Orange : le formulaire contient des données invalides ou manquantes (ex : champ obligatoire non renseigné).

Remarque : Si le statut du dossier est déposé, au clic sur le dossier le formulaire est uniquement consultable. Il n'est pas possible de modifier un formulaire déposé.

2. Ouverture du formulaire

Après la sélection du dossier, la page suivante s'affiche.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Plateforme d'Aquisition de Données dématérialisées

Inscription ou mise à jour du registre phytosanitaire des opérateurs professionnels

- Inscription ou mise à jour du registre phytosanitaire des opérateurs professionnels
- Identification du demandeur
- Dossier n° 7520198 - Formulaire

Enregistrement et dépôt de mon dossier

Si vous souhaitez valider votre dossier, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquer sur le bouton ci-dessous.

Veuillez noter qu'à l'issue de votre validation, un courriel sera adressé avec l'accusé de dépôt et votre déclaration. Vous recevrez sous une dizaine de jours un second courriel avec votre numéro INUPP.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande.*

Valider le dépôt du dossier Annuler mon dossier

Le cas échéant, vous pouvez accéder à vos autres dossiers

Accéder à mes autres dossiers

Contacts Mentions légales et RGPD version 5.2.20-RELEASE Copyright FranceAgriMer

Pour ouvrir le formulaire :

- ⇒ Dépliez la section Dossier en cliquant sur les flèches (1)
- ⇒ Sélectionnez le bouton « Accéder au formulaire » (2)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Plateforme d'Acquisition de Données dématérialisées

Inscription ou mise à jour du registre phytosanitaire des opérateurs professionnels

- Inscription ou mise à jour du registre phytosanitaire des opérateurs professionnels
- Identification du demandeur
- Dossier n° 7520198 - Formulaire

1 Cliquez sur le bouton ci-dessous pour compléter ou modifier votre formulaire

2 Accéder au formulaire

Vous pouvez télécharger votre formulaire au format PDF en cliquant sur le bouton ci-dessous.

Télécharger le formulaire

Documents annexes disponibles

Fichier	Description	Télécharger
Contacts	Pour toute question sur la procédure d'enregistrement, vous trouverez ci-joint les coordonnées des interlocuteurs du service régional de l'alimentation par région.	

Enregistrement et dépôt de mon dossier

Si vous souhaitez valider votre dossier, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquer sur le bouton ci-dessous.

Veillez noter qu'à l'issue de votre validation, un courriel sera adressé avec l'accusé de dépôt et votre déclaration. Vous recevrez sous une dizaine de jours un second courriel avec votre numéro INUPP.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. *

Valider le dépôt du dossier Annuler mon dossier

Le cas échéant, vous pouvez accéder à vos autres dossiers

Accéder à mes autres dossiers

Contacts Mentions légales et RGPD version 5.2.26-RELEASE Copyright FranceAgriMer

Après chargement, le formulaire s'ouvre et vous pouvez reprendre la saisie comme décrit au chapitre Saisie du formulaire.

Vous pouvez reprendre la saisie du formulaire autant de fois que vous voulez tant que le dépôt n'est pas validé.

VI. Modifications après validation du dépôt

Un formulaire déposé est uniquement consultable. Il n'est pas possible de le modifier. Cependant, si des informations déclarées doivent être mises à jour, il suffit de recommencer la démarche selon la procédure décrite au II. et au III. en initiant un nouveau formulaire*. Ce sont en effet les informations du dernier formulaire déposé sur la plateforme qui sont prises en compte par l'administration. A l'ouverture, ce nouveau formulaire sera pré-rempli avec les informations du dossier précédemment déposé et vous pourrez y apporter les modifications souhaitées.

*Lorsque vous accédez à la démarche, dans la partie « Initier la démarche », cliquez sur le bouton « Continuer » pour commencer la saisie d'un nouveau formulaire :

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Plateforme d'Aquisition de Données dématérialisées

Inscription ou mise à jour du registre phytosanitaire des opérateurs professionnels

- Inscription ou mise à jour du registre phytosanitaire des opérateurs professionnels
- Identification du demandeur
- Dossiers

Vous n'avez aucun dossier pour ce dispositif.

- Initier la démarche

ATTENTION : Les demandes initiées mais non validées ne seront pas prises en compte par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

[Continuer](#)

Documents annexes disponibles

Fichier	Description	Télécharger
Contacts	Pour toute question sur la procédure d'enregistrement, vous trouverez ci-joint les coordonnées des interlocuteurs du service régional de l'alimentation par région.	

Contacts Mentions légales et RGPD version 5.2.26-RELEASE Copyright FranceAgriMer